

Erratum // Erratum

Dans l'article : **Approche et méthodologie générale pour l'estimation des cancers attribuables au mode de vie et à l'environnement en France métropolitaine en 2015**, paru dans le BEH n° 21 du 26 juin 2018, une erreur s'est glissée dans le **tableau 4**.

Il faut lire en titre de colonne « Activité physique » à la place de « Sédentarité » et de « Inactivité physique ».

Le *World Cancer Research Funds/American Institute for Cancer Research's Continuous Update Project* (WCRF CUP) classe en effet l'activité physique comme facteur protecteur. Par conséquent, dans cette étude, l'activité physique insuffisante a été considérée comme un facteur de risque.